

Description de la zone de baignade

Nature : sable / estran rocheux
Longueur : 120 m
Largeur : 100 m (plage et estran)
Marnage moyen : 3,5 m
Marnage maximum : 5 m
Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
Localisation du point ARS : X : 253521 ; Y: 2246947 (Lambert II)
Fréquentation maximale : 100 à 250 personnes
Équipement : poubelles
Accessibilité aux animaux : non
Autres activités : absence
Zone riveraine : zone urbaine de faible densité
Occupation du sol : tissu urbain continu le long du littoral, bassin versant urbanisé à 80%.
Population permanente : 1 206 (sur la commune)
Population estivale : 8 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Classement selon directive de 2006	Bonne qualité	Qualité suffisante	Bonne qualité	Bonne qualité



Eaux de baignade de bonne qualité
 ★★★ Excellent
 ★★ Bon
 ★ Satisfaisant
 - Mauvais

La qualité de l'eau de la plage de la Raize sont déclassées par des pollutions ponctuelles fin juillet 2018, puis le 19 août 2020, 21 juin et 8 septembre 2021.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % - (travaux réalisés en 2010) Non-conformités de branchement (pollution diffuse) Trop-plein sur les postes de refoulement
Eaux pluviales	Exutoire pluvial débouchant sur la plage Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur la plage

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2023 : aucun.

Caractérisation du risque

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Exutoires pluviaux débouchant sur la plage	Pollution diffuse de temps sec (si écoulement)	Toutes	365 jours/an	Fort niveau 5/5	12 heures
	Temps de pluie	Toutes	60 jours/an	Fort niveau 5/5	6 heures
Poste de relevage	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	Exceptionnelle	Fort niveau 4/5	12-24 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation du poste de refoulement de La Raize	Fait 2019
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu
Entretien préventif de la voirie et des réseaux eaux pluviales (EP)	
Etude de faisabilité du prolongement de l'émissaire eaux pluviales (EP) 3500 et évaluation efficacité	
Interdiction des chiens sur la plage du 1 ^{er} juin au 30 septembre (arrêté municipal n°24/15)	2015

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : mairie@prefailles.fr ; numéro téléphone : 02 40 21 60 37

